



Vos ressources financières avec le SIPPAREC



Pour accompagner la relance et accélérer la transition énergétique des territoires, le SIPPAREC propose des aides financières aux collectivités adhérentes dans le cadre du contrat de concession électricité avec EDF/Enedis :



31,5

millions € par an
pour les travaux
d'enfouissement des
réseaux électriques

14

millions €
de subventions en
faveur de la transition
énergétique en 2020

65

millions € de taxes
et redevances
reversées
chaque année

Soutenir l'activité économique du territoire francilien

Pour accompagner les collectivités face à la crise économique consécutive à la crise sanitaire, le SIPPEREC mobilise ses capacités financières afin de faciliter la reprise.



Un contrat avantageux pour les collectivités


[POUR EN SAVOIR +](#)

Renégocié en 2016 avec EDF/Enedis, le contrat de concession a été conclu dans l'intérêt des collectivités et sécurise les investissements jusqu'en 2029 en faveur de l'enfouissement des réseaux électriques, de la transition énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique.



Un engagement fort pour la transition énergétique


[POUR EN SAVOIR +](#)

Il s'agit d'enveloppes financières annuelles de subventions dont peuvent bénéficier les collectivités adhérentes à la compétence électricité pour financer :

- Les travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie dans l'éclairage et les bâtiments publics ;
- L'achat de véhicules électriques pour les besoins propres de la collectivité ;
- Des études et des travaux d'enfouissement des réseaux ;
- Des actions pour le pilotage de données énergétiques, ou en faveur de la maîtrise de l'énergie pour les citoyens.

67 collectivités subventionnées en 2019 soit 248 dossiers instruits par le SIPPEREC

UNE FORTE AUGMENTATION EN 2020

Pour accompagner la relance économique, les élus du Syndicat ont décidé, en juillet 2020, de rehausser significativement les subventions en faveur de la transition énergétique pour les porter de 5,5 à 14 millions d'euros.

de **5,5** millions € attribués aux villes en moyenne chaque année...

à **14** millions € attribués aux villes en 2020.

Les subventions en faveur de la transition énergétique

Jusqu'à

60%

financés par le SIPPEREC



Mobilité propre

Le SIPPEREC subventionne vos achats de bornes de recharge et de véhicules électriques ou hybrides rechargeables à hauteur de :

- **60 %** pour les études d'implantation des bornes, le diagnostic de la flotte de véhicules et l'installation des bornes sur le domaine privé des collectivités ;
- **30 %** pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides rechargeables de toutes catégories : véhicules légers, véhicules utilitaires, vélos électriques, etc. (dans la limite de 20 % du parc communal).

 [POUR EN SAVOIR +](#)



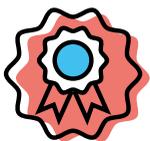
NOTRE OFFRE SIPP'N'CO

La centrale d'achat SIPP'n'Co met à disposition de ses adhérents un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et plusieurs marchés pour acquérir des véhicules électriques et des bornes de recharge.

Exemple : Une voiture électrique type citadine coûte à la collectivité 6 000 euros, au lieu de 24 000 euros.

ET AUSSI...

Pour déployer des bornes de recharge sur le domaine public, vous pouvez déléguer votre compétence "infrastructures de charge" au SIPPEREC qui réalise la maîtrise d'ouvrage et prend en charge tous les investissements et coûts de fonctionnement.



Certificats d'économies d'énergie

Vous pouvez valoriser vos travaux de maîtrise d'énergie par l'obtention de Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Pour en bénéficier, la collectivité doit être signataire de la convention et les opérations doivent démontrer leur éligibilité aux CEE.

 [POUR EN SAVOIR +](#)

1,3 million €
reversés à **49**
acteurs publics
en 2019



Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

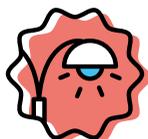
Le SIPPEREC subventionne vos études et travaux de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments à hauteur de :

- **30 %** pour les études destinées à la réalisation d'opérations de rénovation thermique ainsi que l'accompagnement à la mise en œuvre et le suivi des économies réalisées;
- **30 %** pour les opérations de maîtrise de l'énergie dans le patrimoine bâti des collectivités. Sont concernées toutes les opérations éligibles aux CEE (isolation des combles et des toitures, installations de luminaires, etc.), à l'exception des opérations induisant une substitution de source d'énergie.



NOTRE OFFRE SIPP'N'CO

Les adhérents à la centrale d'achat SIPP'n'CO peuvent bénéficier du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la performance énergétique du patrimoine. Certaines missions dans le cadre de ce marché sont éligibles partiellement ou en totalité.



Maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public

Le SIPPEREC subventionne vos opérations de maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public à hauteur de :

- **30 %** pour les études et travaux de renouvellement de l'éclairage public ;
- **435 €** maximum par point lumineux.



[POUR EN SAVOIR +](#)



À SAVOIR

Il est possible de subventionner jusqu'à 50 % l'enfouissement ou le renouvellement du réseau d'éclairage public, si ces travaux sont coordonnés avec ceux du réseau de distribution d'électricité. Ce dispositif est cumulable avec les subventions jusqu'à 30 % pour la maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public.



Les travaux réalisés en partenariat avec les villes adhérentes



Enfouissement des réseaux électriques

 POUR EN
SAVOIR +

100% financé
par le SIPPAREC

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité sont intégralement pris en charge par le SIPPAREC, sans coût supplémentaire pour la commune. Pour l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications) à la charge des collectivités, le SIPPAREC propose un dispositif de préfinancement intéressant : l'emprunt est souscrit par le syndicat et le coût des travaux est lissé sur 15 ou 20 ans.



Objectif « zéro fils aériens »
sur le territoire de la
concession d'ici 2029.

Sécurité

éviter les risques de chute
du réseau électrique
(intempéries, élagage
des arbres...).

Qualité

diminuer significativement
les temps de coupure avec
un réseau souterrain.

4 bonnes raisons d'enfouir les réseaux

Esthétique

embellir le cadre de vie
et optimiser la circulation
piétonne.

Économies

enfouir l'ensemble des réseaux
aériens pour mutualiser les frais
structurels et réduire les coûts.



Des opportunités d'économies pour les collectivités

PERCEPTION DES TAXES ET REDEVANCES

Le SIPPAREC perçoit, pour le compte des communes, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la redevance d'occupation du domaine public (RODP).

FACILITER LES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

Il s'agit d'une assistance technique pour examiner les propositions financières et techniques adressées par Enedis, gérer les échanges et les éventuels désaccords.

65 millions €
par an reversés
aux collectivités

1,5 million €
d'économies réalisées
chaque année*

* Sur 130 devis analysés par an pour le compte de 50 communes



Soutenir la lutte contre la précarité énergétique



[POUR EN SAVOIR +](#)

Le SIPPAREC soutient financièrement les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) dans leur politique de prévention et d'aide aux familles rencontrant des difficultés de paiement des factures d'électricité. Il les accompagne également dans leurs démarches pour faciliter le déploiement du chèque énergie.

400 000 €

par an sollicités
par près de
70 collectivités

VOS CONTACTS

Pour les subventions,
le raccordement et la TCCFE :

Concession électricité

01 70 64 90 40
concession-electricite@sipparec.fr

Pour la mobilité propre,
la maîtrise de l'énergie et les CEE :

Service maîtrise de l'énergie

01 44 74 85 77
mde@sipparec.fr

Pour l'enfouissement
des réseaux :

Service enfouissement

01 44 74 85 61
enfouissement@sipparec.fr

Plus d'informations : sipparec.fr

Ces ressources financières sont valables pour les 83 communes adhérentes à la compétence électricité qui bénéficient du contrat de concession historique du SIPPAREC. Villiers et Sud'Eleg n'en bénéficient pas pour le moment, cela est subordonné à une négociation supplémentaire avec Enedis.